

Le nombre d'allocataires du RMI au 30 juin 2008

Au 30 juin 2008, en Métropole et dans les départements d'Outre-mer (DOM), 1,14 million de foyers perçoivent le revenu minimum d'insertion (RMI) versé par les caisses d'Allocations familiales (CAF). Ce nombre, en données corrigées des variations saisonnières (CVS), diminue de 5,2 % entre juin 2007 et juin 2008, mais reste stable au deuxième trimestre 2008. Cette stabilisation du nombre d'allocataires du RMI est liée à un ralentissement de l'amélioration du marché du travail.

Par ailleurs, le nombre de titulaires de contrats aidés (contrats d'avenir et contrats insertion - revenu minimum d'activité [CI-RMA]) est en légère diminution ce trimestre.

Au 30 juin 2008, environ 179 000 foyers bénéficient d'une mesure d'intéressement à la reprise d'activité au titre du RMI, dont 93 000 continuent à percevoir un paiement RMI. Parmi les allocataires du RMI en seconde période d'intéressement, les trois quarts sont bénéficiaires d'une prime forfaitaire, c'est-à-dire qu'ils occupent un emploi d'une durée égale ou supérieure à un mi-temps.



Fin juin 2008, le nombre d'allocataires payés au titre du revenu minimum d'insertion (RMI), en Métropole et dans les départements d'Outre-mer (DOM), s'élève à 1,14 million en données corrigées des variations saisonnières (CVS). Ce nombre reste stable au deuxième trimestre 2008, mais diminue de 5,2 % entre juin 2007 et juin 2008 (tableau 1 et encadré 1).

Le nombre d'allocataires du RMI se stabilise au deuxième trimestre 2008, en lien avec un ralentissement dans l'amélioration du marché du travail

L'évolution du nombre d'allocataires payés au titre du RMI est d'abord liée à la conjoncture du marché du travail, laquelle se répercute avec un certain retard sur le nombre de personnes susceptibles d'avoir recours à ce minimum social. Elle dépend aussi de l'évolution des conditions d'indemnisation du chômage.

La diminution du nombre d'allocataires du RMI semble marquer une pause fin juin 2008, en lien avec un ralentissement dans l'amélioration de l'emploi. D'une part, en France métropolitaine, l'emploi salarié des secteurs principalement marchands non agricoles se stabilise au deuxième trimestre 2008, confirmant ainsi le ralentissement observé le trimestre précédent (tableau 2).

D'autre part, le nombre de demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM de catégories 1 et 6) diminue entre juin 2007 et juin 2008 à un rythme moins soutenu qu'auparavant, soit - 2,9 % contre - 5,6 % entre mars 2007 et mars 2008. De même, le nombre de chômeurs non indemnisés baisse de 4,3 % entre juin 2007 et juin 2008, contre 7,3 % en glissement annuel le trimestre précédent.

Le nombre d'allocataires bénéficiant d'une mesure d'intéressement reste stable au deuxième trimestre 2008

Au cours du deuxième trimestre 2008, 41 000 allocataires payés au titre du RMI ont repris une activité et bénéficient donc pendant une période de trois mois du cumul intégral de leur allocation avec leur revenu d'activité (tableau 3).

Ce nombre est relativement stable sur les quatre derniers trimestres. Si l'on ajoute les bénéficiaires en seconde période du dispositif d'intéressement, 86 000 allocataires payés au titre du RMI bénéficient d'une nouvelle mesure d'intéressement fin juin 2008.

Enfin, les allocataires qui bénéficient du système antérieur à la réforme du système d'intéressement (effective depuis le 1er octobre 2006) ne sont plus que 7 000.

Tableau 1 - Nombre d'allocataires du RMI payés en fin de trimestre (données CVS, Métropole et DOM, en milliers)

	Jun 2007	Septembre 2007	Décembre 2007	Mars 2008	Jun 2008	Variation sur trois mois (en %)	Variation sur un an (en %)
Ensemble des allocataires payés au titre du RMI	1 198	1 174	1 155	1 134	1 136	+ 0,1	- 5,2

Source : CNAF - DSER.

Tableau 2 - Le marché de l'emploi (données CVS, Métropole*, en milliers)

	Jun 2007	Septembre 2007	Décembre 2007	Mars 2008	Jun 2008	Variation sur trois mois (en %)	Variation sur un an (en %)
Emploi salarié dans les secteurs principalement marchands non agricoles (1)	15 906,6	15 972,7	16 035,7	16 093,1	16 080,9	- 0,1	1,1
DEFM des catégories 1 et 6	2 415,0	2 393,8	2 347,5	2 354,3	2 345,0	- 0,4	- 2,9
Chômeurs non indemnisés (1) (2)	1 450,0	1 404,8	1 352,6	1 380,5	1 387,6	0,5	- 4,3
Taux de couverture de l'indemnisation chômage (RAC + solidarité) (1) (2)	59,6	60,4	60,9	59,9	59,4	- 0,5 point	- 0,2 point

Source : INSEE-DARES, UNEDIC. (*) Les données relatives au marché du travail dans les DOM n'étant pas disponibles.

(1), données provisoires, (2), indicateurs calculés au sein des catégories 1 à 3, 6 à 8 et dispensés de recherche d'emploi.

Note : Les demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) de catégories 1 et 6 recouvrent les personnes inscrites à l'ANPE déclarant être à la recherche d'un emploi à temps plein et à durée indéterminée, la catégorie 6 correspondant aux personnes ayant exercé une activité réduite de plus de 78 heures au cours du mois.

Tableau 3 - Nombre d'allocataires payés au titre du RMI et bénéficiant d'une mesure d'intéressement en fin de trimestre (données brutes, Métropole et DOM, en milliers)

	Jun 2007	Septembre 2007	Décembre 2007	Mars 2008	Jun 2008	Variation sur un an (en %)
Allocataires bénéficiant d'une mesure d'intéressement antérieure à la réforme	31	19	10	8	7	- 78,3
Allocataires bénéficiant d'une nouvelle mesure d'intéressement	103	99	89	85	86	- 16,2
• dont cumul intégral du RMI et des revenus d'activité	55	43	43	39	41	- 26,6
Allocataires bénéficiant d'une mesure d'intéressement (1)	134	117	99	93	93	- 30,4
Allocataires ne bénéficiant d'aucune mesure d'intéressement	1 061	1 043	1 052	1 049	1 031	- 2,8
Ensemble des allocataires payés au titre du RMI	1 195	1 160	1 151	1 142	1 124	- 5,9 (2)

Source : CNAF - DSER.

Notes : Ce tableau est susceptible d'être impacté par la mise en place des expérimentations du RSA (voir encadré 2). En juin 2008, on dénombre environ 6 000 bénéficiaires du RSA, payés au titre du RMI qui sont comptabilisés dans le total « ensemble des allocataires payés au titre du RMI ». (1) Un même foyer allocataire peut bénéficier simultanément de plusieurs mesures d'intéressement (antérieure à la réforme ou nouvelle) : cette ligne ne correspond pas forcément à la somme des lignes précédentes. (2) Cette évolution est calculée à partir de données brutes et diffère donc légèrement de celle présentée dans le tableau 1 (- 5,2 %), laquelle est calculée à partir de données CVS.

Tableau 4 - Nombre de bénéficiaires d'une mesure d'intéressement, payés ou non au titre du RMI, en fin de trimestre (données brutes, Métropole et DOM, en milliers)

	Jun 2007	Septembre 2007	Décembre 2007	Mars 2008	Jun 2008
Ensemble des bénéficiaires d'une ancienne mesure d'intéressement, payés ou non au titre du RMI	31	19	10	8	7
Ensemble des bénéficiaires d'une nouvelle mesure d'intéressement, payés ou non au titre du RMI (1)	171	203	176	172	172
• dont cumul intégral du RMI et des revenus d'activité	55	43	43	39	41
• dont bénéficiaires d'un intéressement proportionnel au titre du RMI	43	49	35	34	33
• dont bénéficiaires d'une prime forfaitaire mensuelle au titre du RMI	74	112	99	101	100
Ensemble des bénéficiaires d'une mesure d'intéressement (ancienne ou nouvelle), payés ou non au titre du RMI (2)	203	221	186	181	179

Source : CNAF - DSER.

Notes : (1) Un même foyer allocataire peut bénéficier simultanément de plusieurs mesures d'intéressement (cumul intégral, intéressement proportionnel, prime forfaitaire mensuelle) : cette ligne ne correspond donc pas forcément à la somme des trois lignes suivantes. (2) Un même foyer allocataire peut bénéficier de plusieurs mesures d'intéressement (antérieure à la réforme ou nouvelle) : cette ligne ne correspond donc pas forcément à la somme des deux premières lignes.

Tableau 5 - Nombre d'allocataires ayant un droit ouvert au RMI et bénéficiant d'un CI-RMA ou d'un contrat d'avenir (données brutes, Métropole et DOM, en milliers)

	Jun 2007	Septembre 2007	Décembre 2007	Mars 2008	Jun 2008	Variation sur un an (en %)
Allocataires du RMI bénéficiant d'un CI-RMA	13	13	13	13	12	1,4
Allocataires du RMI bénéficiant d'un contrat d'avenir	66	64	66	65	64	- 3,4
Ensemble des allocataires bénéficiant d'un CI-RMA ou d'un contrat d'avenir (1)	78	77	78	77	76	- 3,1
• dont allocataires payés au titre du RMI (2)	20	19	20	20	20	- 0,7

Source : CNAF - DSER.

Notes : (1) Un même foyer allocataire peut bénéficier simultanément d'un CI-RMA et d'un contrat d'avenir : cette ligne ne correspond pas forcément à la somme des lignes précédentes. (2) Seul un quart des allocataires qui bénéficient d'un CI-RMA ou d'un contrat d'avenir sont payés au titre du RMI. En effet, l'aide forfaitaire départementale accordée à l'employeur vient en déduction de la prestation RMI. La majorité des allocataires ne perçoivent donc plus de RMI et ne sont donc pas comptabilisés parmi les 1,12 million d'allocataires.

Encadré 1

Sources utilisées

Les données utilisées pour l'analyse conjoncturelle du nombre d'allocataires sont celles de l'ensemble des régimes à l'exception de la Mutualité sociale agricole [MSA (environ 2 % du nombre total d'allocataires en 2007)]. Ces données proviennent de l'exploitation des fichiers statistiques mensuels exhaustifs des caisses d'Allocations familiales (CAF). Elles sont calées sur les dénombrements trimestriels effectués à partir d'un fichier délivrant une photographie des allocataires à la fin des mois de mars, juin, septembre et décembre.

Au total, 93 000 allocataires payés au titre du RMI bénéficient d'une mesure d'intéressement à la reprise d'activité au 30 juin 2008, un effectif stable au deuxième trimestre 2008. La baisse constatée sur un an (- 30 %) s'explique notamment par la montée en charge du nouveau système d'intéressement qui a engendré pour certains bénéficiaires une sortie du paiement RMI vers un système de primes forfaitaires mensuelles (voir *Cazain et al.*, 2008). Fin juin 2008, on compte ainsi 100 000 bénéficiaires d'une prime forfaitaire mensuelle (tableau 4). Parmi eux, seuls 1 000 restent allocataires du RMI et continuent de percevoir le paiement de leur allocation.

Le nombre de bénéficiaires de contrats d'avenir et de CI-RMA baisse légèrement fin juin 2008

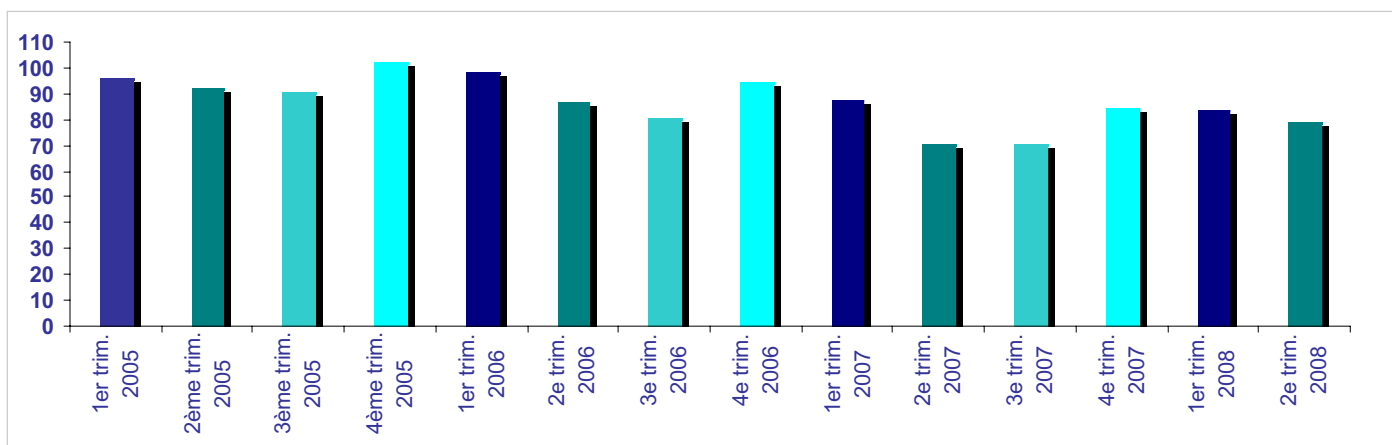
Le nombre de titulaires d'un contrat d'avenir ou d'un contrat insertion - revenu minimum d'activité (CI-RMA) a légèrement diminué au deuxième trimestre 2008 (tableau 5).

En glissement annuel, la baisse est de 3,1 %. Ainsi, fin juin 2008, environ 76 000 allocataires ayant un droit ouvert au RMI, qu'ils soient ou non payés à ce titre, bénéficient de tels contrats (64 000 d'un contrat d'avenir et 12 000 d'un CI-RMA), contre 78 000 un an auparavant.

Parmi l'ensemble des titulaires de ces contrats, seuls 20 000 continuent à percevoir effectivement un paiement au titre du RMI au deuxième trimestre 2008, soit environ un quart d'entre eux. En effet, l'accès des allocataires du RMI à ces contrats spécifiques peut ou non s'accompagner de la poursuite du versement de l'allocation.

Par exemple, une personne seule sans enfant, embauchée en contrat d'avenir et qui perçoit le RMI garde un « droit ouvert au RMI », mais n'est plus effectivement « payée au titre du RMI », car le montant de son allocation est intégralement versé à son employeur par le département. Elle continue toutefois de bénéficier de droits connexes, tels que l'accès à la couverture maladie universelle (CMU).

Graphique 1 - Nombre d'ouvertures de droit au RMI au cours du trimestre (données brutes, Métropole et DOM, en milliers)



Source : CNAF - DSER.

Note : Les données du deuxième trimestre 2008 sont provisoires.

Encadré 2

Au 30 juin 2008, environ 13 000 foyers sont inscrits dans le dispositif RSA au titre du RMI

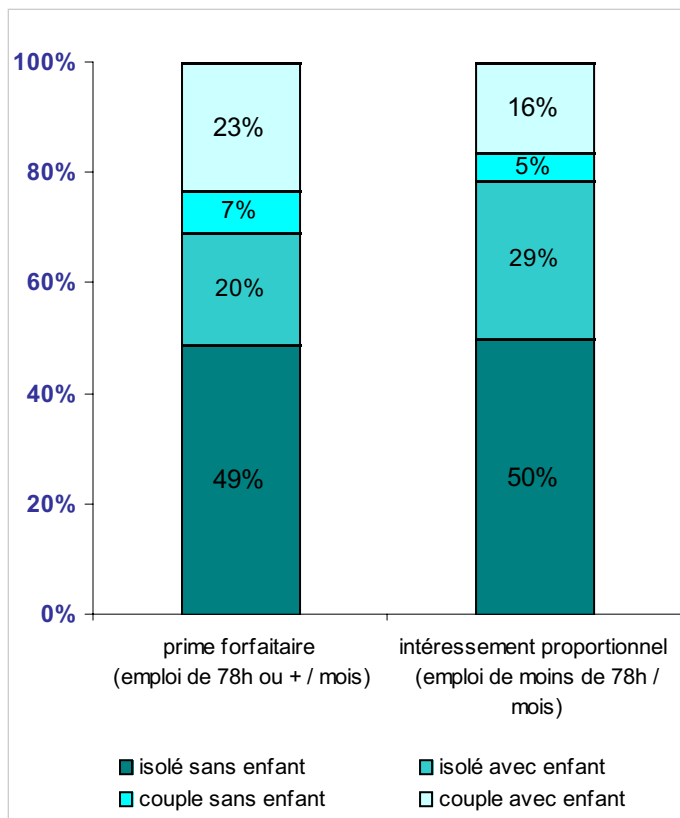
Depuis juin 2007, les conseils généraux ont la possibilité d'expérimenter sur une partie de leur territoire un revenu de solidarité active (RSA) pour les bénéficiaires du RMI, en dérogeant au dispositif d'intéressement de droit commun. Le principe général du RSA, expérimenté dans 34 départements, est similaire à celui du mécanisme d'intéressement proportionnel, mais avec un taux d'abattement généralement plus favorable (variable selon les départements), et non limité dans le temps (le terme est uniquement fixé par la durée de l'expérimentation) :

- pendant les trois premiers mois d'activité, l'allocataire cumule intégralement son revenu d'activité avec son allocation ;
- pendant les mois suivants, l'allocataire cumule 60 à 70 % de son revenu d'activité avec son allocation. Lorsque cette règle ne lui est pas favorable par rapport au dispositif d'intéressement de droit commun, une « clause de sauvegarde » peut être appliquée.

Au 30 juin 2008, environ 13 000 foyers sont inscrits dans le dispositif RSA au titre du RMI¹ (contre 10 000 foyers en mars 2008 selon les données révisées). On estime à 11 000 le nombre de bénéficiaires du RSA *stricto sensu* et à 2 000 ceux qui bénéficient de la clause de sauvegarde anticipée (respectivement 7 000 et 3 000 en mars 2008 selon les données révisées). Parmi les 13 000 foyers inscrits dans le dispositif RSA, 6 000 foyers sont payés au titre du RMI (par rapport à 5 000 foyers en mars 2008 selon les données révisées).



Graphique 2 - Configuration familiale des bénéficiaires du RMI, en seconde période d'intéressement, au 30 juin 2008 (données brutes, Métropole et DOM, en %)



Source : CNAF - DSER.

Le nombre d'ouvertures de droit est en légère augmentation par rapport au deuxième trimestre 2007

La stabilité du nombre d'allocataires payés au titre du RMI observée au 30 juin 2008 est en partie liée à l'évolution du nombre d'ouvertures de droit (graphique 1). On entend par nombre d'ouvertures de droit le nombre d'allocataires ayant déposé au cours du trimestre une demande de prise en charge et ayant bénéficié d'un paiement.

Au deuxième trimestre 2008, selon les données provisoires, ce nombre est en légère augmentation par rapport à celui observé au deuxième trimestre 2007, sachant que le niveau de ce dernier était particulièrement bas.

■ Notes

- (1) Ce chiffre concerne uniquement les allocataires relevant des CAF (hors MSA).
- (2) Les rémunérations sont affectées d'un abattement de 50 % pour le calcul du montant versé au titre du RMI.

■ Pour en savoir plus

- Cazain S., Hennion M. Mirouse I. et Nauze-Fichet E. : *Le nombre d'allocataires du RMI au 31 mars 2008, l'e-ssentiel*, 2008, n° 74, et *Etudes et Résultats*, 2008, n° 642.
- Cazain S., Donné S., Le dispositif d'intéressement à la reprise d'activité des allocataires du RMI, *l'e-ssentiel*, 2007, n° 67.
- Le haut commissaire aux Solidarités actives contre la pauvreté, « **Livre vert vers un revenu de Solidarité active** », disponible sur Internet à l'adresse http://www.premier-ministre.gouv.fr/IMG/pdf/livre_vert.pdf, 2008.

Fin juin 2008, les trois quarts des bénéficiaires en seconde période d'intéressement sont en prime forfaitaire

Au 30 juin 2008, environ 179 000 allocataires du RMI bénéficient d'une mesure d'intéressement (tableau 4), dont 93 000 continuent à percevoir un paiement RMI. Le nouveau système d'intéressement se compose de deux périodes (Cazain et Donné, 2007) : une première de trois mois pendant lesquels l'allocataire ayant repris un emploi cumule intégralement son allocation avec son revenu d'activité ; une seconde période de neuf mois au cours desquels il bénéficie soit d'une prime forfaitaire mensuelle si la durée de son activité est égale ou supérieure à 78 heures par mois, soit d'un intéressement proportionnel² si elle est inférieure à 78 heures par mois. Parmi les allocataires en seconde période d'intéressement un quart bénéficie d'un intéressement proportionnel et trois quarts sont bénéficiaires d'une prime forfaitaire d'intéressement.

Les bénéficiaires du RMI qui reprennent une activité mensuelle de plus de 78 heures (prime forfaitaire) se distinguent par leur configuration familiale et leur âge de ceux qui travaillent moins de 78 heures par mois (intéressement proportionnel). En effet, les couples avec au moins un enfant représentent 23 % des bénéficiaires travaillant plus de 78 heures, contre 16 % de ceux qui travaillent moins de 78 heures (graphique 2).

En revanche, les familles monoparentales sont plus représentées parmi les bénéficiaires d'un intéressement proportionnel. Quant aux isolés sans enfant, ils sont également répartis dans les deux catégories dans lesquelles ils représentent environ la moitié de la population. Par ailleurs, la population des bénéficiaires d'une prime forfaitaire est relativement plus jeune que celle des bénéficiaires d'un intéressement proportionnel : 50 % a moins de 35 ans (contre 43 %) et 11 % a plus de 50 ans (contre 15 %).

Marie Hennion et Emmanuelle Nauze-Fichet ■

Ministère du travail, des relations sociales et de la solidarité
Ministère de la santé, de la jeunesse et des sports
Ministère du budget, des comptes publics
et de la fonction publique - DREES

Sophie Cazain et Isabelle Mirouse ■

Département des statistiques, des prévisions et des analyses - CNAF

Directeur de la Publication
Philippe Georges
Directrice de la rédaction
Hélène Paris
Directrice adjointe de la rédaction
Delphine Chauffaut
Rédactrice en chef et abonnements
Lucienne Hontarrède
Secrétaire de rédaction
Patricia Lefebvre
Maquettiste - mise en page
Ysabelle Michelet
Contact : lucienne.hontarrede@cnafr.fr
Tél. : 01 45 65 57 14

CNAF - 32 avenue de la Sibelle
75685 Paris Cedex 14
Tél. : 01 45 65 52 52
N° ISSN : 1638 - 1769